

# POTENTIEL DE POLLUTION DIFFUSE AGRICOLE

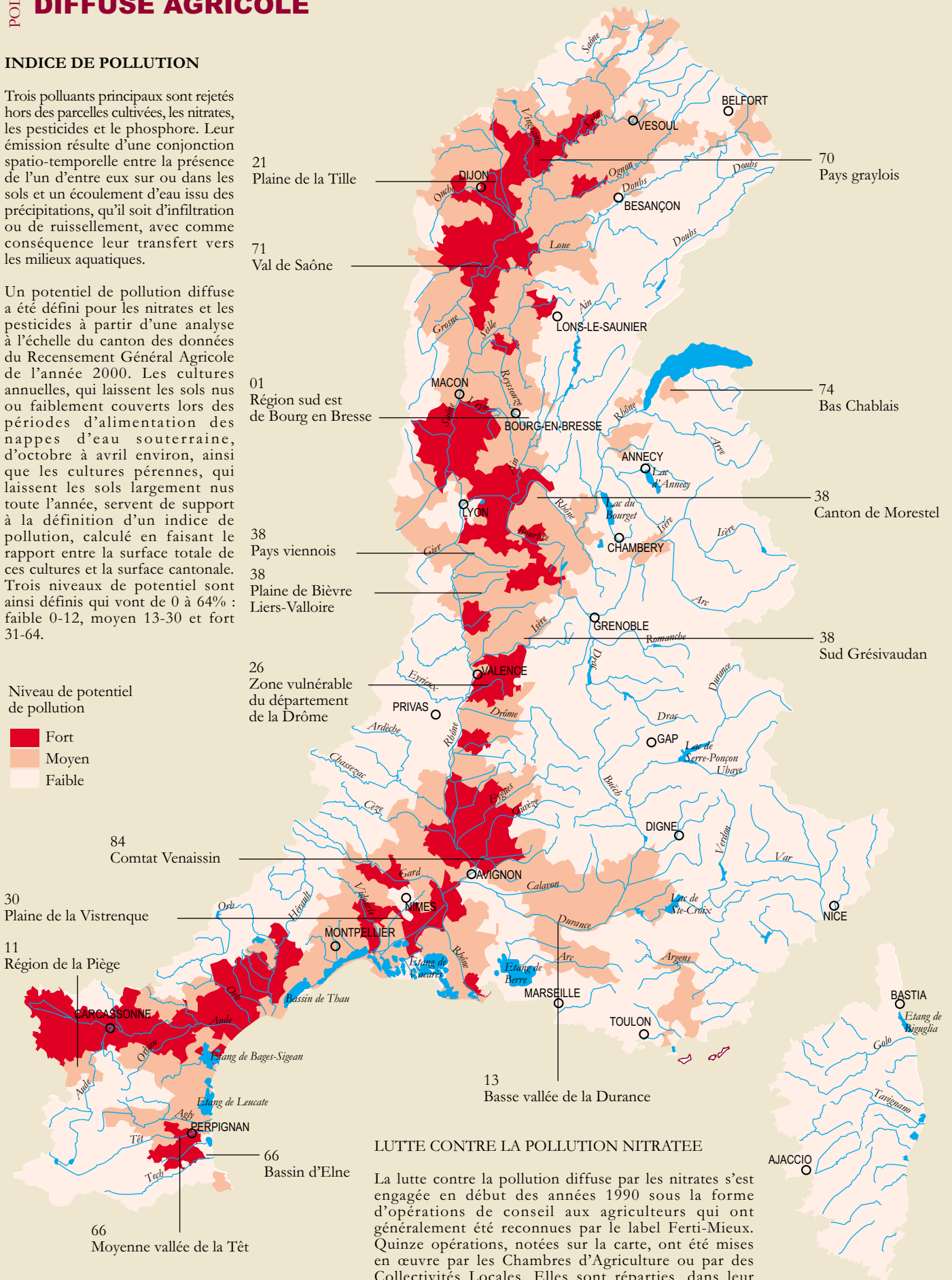
## INDICE DE POLLUTION

Trois polluants principaux sont rejetés hors des parcelles cultivées, les nitrates, les pesticides et le phosphore. Leur émission résulte d'une conjonction spatio-temporelle entre la présence de l'un d'entre eux sur ou dans les sols et un écoulement d'eau issu des précipitations, qu'il soit d'infiltration ou de ruissellement, avec comme conséquence leur transfert vers les milieux aquatiques.

Un potentiel de pollution diffuse a été défini pour les nitrates et les pesticides à partir d'une analyse à l'échelle du canton des données du Recensement Général Agricole de l'année 2000. Les cultures annuelles, qui laissent les sols nus ou faiblement couverts lors des périodes d'alimentation des nappes d'eau souterraine, d'octobre à avril environ, ainsi que les cultures pérennes, qui laissent les sols largement nus toute l'année, servent de support à la définition d'un indice de pollution, calculé en faisant le rapport entre la surface totale de ces cultures et la surface cantonale. Trois niveaux de potentiel sont ainsi définis qui vont de 0 à 64% : faible 0-12, moyen 13-30 et fort 31-64.

Niveau de potentiel de pollution

- Fort
- Moyen
- Faible



## LUTTE CONTRE LA POLLUTION NITRATÉE

La lutte contre la pollution diffuse par les nitrates s'est engagée en début des années 1990 sous la forme d'opérations de conseil aux agriculteurs qui ont généralement été reconnues par le label Ferti-Mieux. Quinze opérations, notées sur la carte, ont été mises en œuvre par les Chambres d'Agriculture ou par des Collectivités Locales. Elles sont réparties, dans leur grande majorité, sur le territoire des Zones Vulnérables de la Directive Nitrates.

ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution



Mieux traiter la pollution à la source

OBJECTIFS DU SDAGE

DIAGNOSTIC

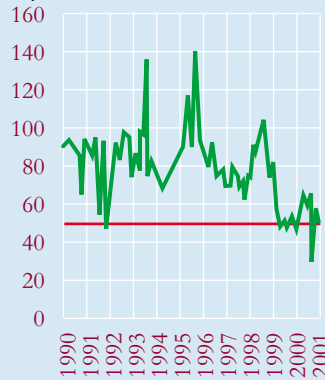
Les trois campagnes de surveillance de la teneur en nitrates conduites depuis 10 ans dans le cadre de l'application de la Directive Nitrates mettent en évidence une absence de restauration de la qualité des eaux des nappes sur la majeure partie des territoires concernés.

Des améliorations locales de la qualité ont toutefois pu être observées sur des captages d'alimentation en eau potable. Leur examen approfondi est en cours afin de mieux comprendre les actions pertinentes qu'il convient de préconiser au niveau des modifications des pratiques des agriculteurs. Des altérations continuent de se manifester qu'il convient également d'étudier avec attention.

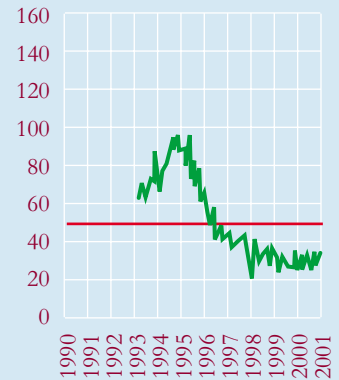
## ÉVOLUTION DE LA TENEUR EN NITRATES sur 7 captages concernés par les opérations de conseil

ZOOM

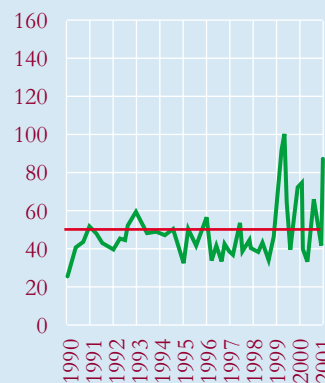
Plaine de la Tille  
Captage de Champdôtre (Côte d'Or)  
Syndicat des Eaux



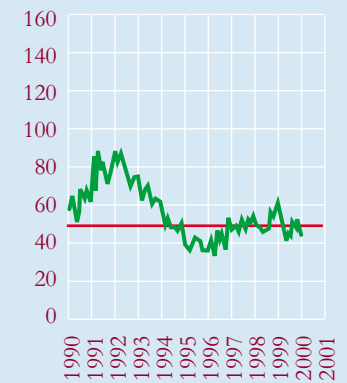
Val de Saône  
Captage de Boyer (Saône-et-Loire)  
DDASS



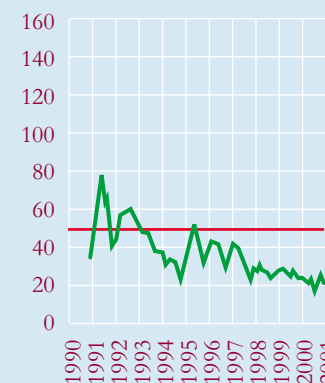
Pays Graylois  
Captage de Choye (Haute-Saône)  
DDASS



Sud Grésivaudan  
Captage de St Just de Claix (Isère)  
DDAF et DDASS

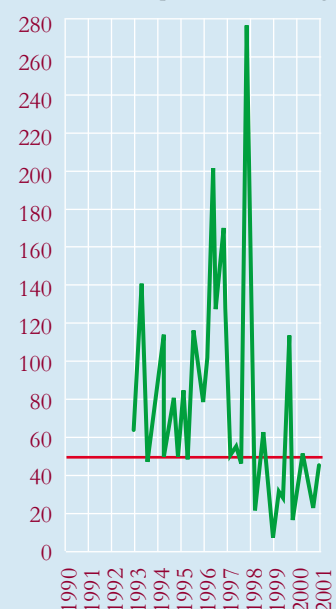


Canton de Morestel  
Captage de Sermérieu (Isère)  
DDAF et DDASS



Territoire concerné par l'opération de conseil  
Captage suivi  
Organisme engagé dans la lutte contre la pollution nitraté

Comtat Venaissin  
Captage de Carpentras (Vaucluse)  
Chambre Départementale d'Agriculture



Plaine de la Vistrenque  
Captage de Caissargues (Gard)  
DDASS et BRL Exploitation

